



Utilisation présente et future des forêts  
dans la province de l'Equateur  
en République Démocratique du Congo<sup>1</sup>

Rapport de voyage

*Kjell Kühne*  
30 juillet 2005

---

<sup>1</sup> Avec le soutien de la



Norvège / Royaume-Uni

## Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
a) Contexte de la visite	
b) Les buts de la visite	
<b>2. Itinéraire du voyage</b>	<b>5</b>
a) Kinshasa	
b) Equateur	
c) Réunions	
<b>3. Exploitation forestière</b>	<b>7</b>
a) SOFORMA et SICOBOIS	
b) SIFORCO, Engengele	
c) SIFORCO, Yakata	
d) Landscape Maringa-Lopori-Wamba	
e) L'administration forestière	
<b>4. Vulgarisation du nouveau Code Forestier</b>	<b>13</b>
a) Méthode de vulgarisation	
b) Thèmes de discussion	
c) Propositions pour la vulgarisation du Code Forestier	
<b>5. Zonage</b>	<b>23</b>
a) Evaluation du projet de zonage de la FAO	
b) Evaluation des activités dans le landscape LMW, préparatoires pour le projet de zonage de la Banque Mondiale	
c) Proposition d'une méthodologie de zonage des forêts	
d) Questions ouvertes/Problèmes à résoudre	
<b>6. Minorités</b>	<b>26</b>
a) Premiers citoyens	
b) Kita wala	
c) Propositions pour l'intégration des minorités dans le développement de la nouvelle politique forestière	
<b>7. Feed-back de la population</b>	<b>33</b>
a) Déclarations des populations	
b) Questions relatives au Code Forestier	
c) Questions relatives au le zonage	
<b>8. Recommandations</b>	<b>34</b>
a) pour le travail de la Rainforest Foundation	
b) pour les projets d'organisations comme AWF, et d'institutions comme la FAO, la Banque Mondiale	
c) pour le développement des mesures d'application du nouveau Code Forestier	
d) pour le développement de la nouvelle politique forestière en général	
<b>9. Contact</b>	<b>37</b>

## Liste des Abréviations

ADCN - Action pour le Développement et la Protection de la Nature (ONG)  
AT - Administrateur du Territoire  
AWF - African Wildlife Foundation  
BBC - Bakrie Brothers Corporation  
CED - Centre for Environment and Development (ONG)  
CERDAS - Centre d'Etudes et de Recherches et de Documentation Sud-Saherien, Université de Kinshasa  
CENADEP - Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire  
CEUM - Communauté Evangélique de l'Ubangi-Mongala  
CIDB - Centre International pour la Défense des Droits des Batwa  
CONADER - Commission Nationale de Désarmement et Réinsertion  
DRC - Democratic Republic of Congo  
FAO - Food and Agriculture Organization  
FC - Franc Congolais  
GPS - Geographic Positioning System  
GTZ - Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit  
LINAPYCO - Ligue Nationale des Associations Autochtones Pygmées de la RDC  
LMW - Lopori-Maringa-Wamba (landscape)  
MLC - Mouvement de Libération du Congo  
MONUC - Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo  
OIT - Organisation Internationale du Travail  
OMS - Organisation Mondiale de la Santé  
ONATRA - Office National des Transports  
ONG - Organisation Non Gouvernementale  
RDC - République Démocratique du Congo  
SICOBOIS - Societe Industrielle Commerciale des Bois  
SIFORCO - Société Industrielle et Forestière du Congo  
SOFORMA - Société Forestière de Mayumbe  
SOKINEX - Société Kinoise d'Expansion  
SOLO - Source de Lomako (ONG)  
SPIAF - Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier

## Summary

Pierre Bonkono and I visited the Congolese province of Equateur from August 15<sup>th</sup> to October 3<sup>rd</sup> 2004. We met with many local communities, but also administration officials and loggers. The region we visited is also the project area for two pilot zoning projects in DRC. One will be financed by the World Bank, the other one was financed by the FAO. There turned out to be a lack of consultation of the local population in the FAO project area. While promoting knowledge of the new Forest Code in DRC, it became clear that there are many challenges to overcome to “develop” these forests in a sustainable way (instead of “mining” them for timber), namely the participation of local communities – minorities among others - in decision taking, the redistribution of taxes to the local level and the protection of important services of the forest. There are many conclusions to draw for further zoning plans, the development of application measures of DRC's new Forest Code and for its future forest policy in general.

## 1. Introduction

Pendant les mois d'août, septembre et octobre 2004, j'ai effectué un voyage dans la province de l'Équateur en République Démocratique du Congo. Le voyage a été facilité grâce à l'appui financier de la Rainforest Foundation et l'appui logistique du CENADEP. Les résultats de ce voyage sont contenus dans ce rapport. J'étais accompagné par Pierre Bonkono, qui est membre de l'ONG « Centre International pour la Défense des Droits des Batwa » (CIDB). On a pu discuter beaucoup sur les thèmes de ce rapport et je suis très heureux d'avoir eu son appui et sa compagnie. Néanmoins, ce rapport fait état de ma perception et de mon évaluation *personnelle*.

### a) Contexte de la visite

La RDC est récemment sortie d'une guerre, laquelle continue encore dans l'Est du pays. Avec le retour de l'ordre public, quelques sociétés d'exploitation forestière, qui avaient quitté le pays, sont revenues. Pour assurer que leurs activités en RDC contribueraient au développement du pays, la Banque Mondiale a appuyé le gouvernement congolais dans le développement d'un nouveau Code Forestier. En théorie, une exploitation durable des riches forêts du pays, dans un cadre juridique approprié, pourra contribuer à la lutte contre la pauvreté. Mais en pratique, il n'a pas encore été montré que l'exploitation forestière à l'échelle industrielle peut être durable en Afrique Centrale. Et un cadre juridique quelconque reste très faible en RDC aujourd'hui, s'il n'est pas accompagné des programmes forts d'implémentation. Évidemment dans ce contexte, on ne doit pas commencer par une reprise ou une expansion de l'exploitation. Pour cela, un moratoire sur toute nouvelle concession forestière a été prononcé, mais malheureusement il n'était pas complètement respecté.

La dépendance des populations rurales à l'égard des produits de la forêt est évidente. Pour cela, dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et de développement durable, l'accès continué à ces produits doit être la première des priorités. L'exploitation industrielle de ces forêts vient après, si elle est compatible.

### b) Les buts de la visite

- évaluer la progression et la méthodologie du projet de zonage pilote effectué par le SPIAF et financé par la FAO dans la zone de Businga – Lisala – Bumba
- évaluer la progression et la méthodologie du projet de zonage pilote en préparation par la Banque Mondiale dans le "landscape Lopori-Maringa-Wamba"\*
- connaître la pratique actuelle de l'exploitation forestière en RDC
- rencontrer les populations locales dans ces deux zones, et les informer sur l'existence du nouveau Code Forestier en RDC
- informer les populations locales dans ces deux zones sur les projets de zonage de leurs forêts
- rencontrer des populations minoritaires : premiers citoyens ("pygmées") et adeptes de la religion de "Kita wala", constater leur présence sur le terrain et leurs modes de vie, et échanger avec eux sur le zonage en préparation

Je voudrais remercier la Rainforest Foundation, mais aussi le CENADEP, le CIDB, la SIFORCO et Médecins sans Frontières qui ont tous beaucoup contribué au succès de cette visite.

---

\* Le projet de la Banque Mondiale n'a pas encore commencé. Néanmoins il y a un projet de AWF, Care International et Conservation International en marche dans le *landscape* Lopori-Maringa-Wamba qui essaye de recueillir des données qui seront utilisées pour faire le zonage dans la même région.

## **2. Itinéraire du voyage**

### **a) Rencontres préparatoires à Kinshasa**

Avant de partir en RDC, et dès mon arrivée à Kinshasa, j'ai pris contact avec des personnes qui, à mon avis, pouvaient être intéressantes ou intéressées par les objectifs de ma visite de terrain. Pendant trois semaines, entre le 25 juillet et le 14 août, j'ai rencontré les personnes suivantes à Kinshasa :

- Joseph Bobia, coordonnateur du CENADEP, qui mène un projet pour la participation de la société civile dans le développement de la nouvelle législation forestière en RDC.
- Cary Farley de CARE qui est responsable de l'aspect micro-économique du plan d'aménagement durable du landscape Lopori-Maringa-Wamba (LMW).
- Dominic Johnson, journaliste allemand qui écrit beaucoup sur la RDC.
- Ingo Badoreck, représentant de la Fondation Konrad Adenauer en RDC.
- Daniel Kawata, coordonnateur de la CONADER (responsable pour la démobilisation et la réintégration des soldats en RDC).
- Laurent Debroux, expert de la Banque Mondiale pour les forêts de la RDC.
- Prof. Bruno Lapika, député, anthropologue et directeur du CERDAS à l'Université de Kinshasa dont plusieurs chercheurs des équipes de CARE sont issus.
- Mme Salua-Nour, représentante de la coopération allemande (GTZ) en RDC.
- Jef Dupain, responsable pour les projets de AWF en RDC et pour le développement d'un plan d'aménagement durable du landscape LMW, et son équipe.
- Albrecht Conze, section politique de la MONUC.
- Hans Buchhold, expert pour le secteur forestier en RDC.
- Manuel Müller, Ambassade allemande.
- Dr. Simon van Nieuwenhove, représentant de l'OMS en RDC.
- M. Kapupu, représentant de la LINAPYCO.
- Marie-Roger Mondele et d'autres représentants du Centre International de Défense des Droits des Batwa.
- Johnny Ikwa et d'autres représentants du CEDILO.
- Mme Evelyne Bambokela Samu, représentante de SOLO.
- Dieter Haag, représentant de la SIFORCO en RDC.
- Honorable Bofaya, député et représentant de l'ADCN.
- Sébastien Malele du SPIAF, responsable du projet TCP/DRC/2905 de la FAO.

J'ai beaucoup appris pendant toutes ces rencontres et plusieurs de ces personnes m'ont beaucoup aidé pour la préparation et la réalisation de la visite. Merci beaucoup !

### **b) Déroulement de la visite en province de l'Equateur**

Le voyage s'est déroulé dans les territoires de Lisala, Bumba, Basankusu, Bongandanga, Djolu, Wamba et Befale en province de l'Equateur entre le 15 août et le 3 octobre 2004. Le 15 août je suis parti de Kinshasa avec Pierre Bonkono, qui est originaire de l'Equateur, Lars Løvold, directeur de la Rainforest Foundation Norvège et Lionel Diss, coordonnateur des projets de la Rainforest Foundation en Afrique Centrale. Nous sommes allés à Lisala, avons fait la route de Lisala à Businga aller et retour, et avons parlé avec les personnes que nous avons rencontrées sur ce chemin. Le but de la visite de cette région était d'évaluer ce qui se passe, sur le terrain, dans la zone cible du premier projet de zonage en RDC (le projet de la FAO, cf. 4.a). Le 22 août, je suis parti avec Pierre en bateau sur le fleuve Congo, et nous sommes allés à Bumba. Le 24 août, j'ai visité le chantier de la SIFORCO à Engengele, et du 25 au 28 août nous avons voyagé à Yakata et visité le village de Yaimbo. Le 29 août, nous avons pris l'avion de Bumba pour Basankusu. Le 31 août, très tôt le matin, nous sommes partis de Basankusu avec une équipe qui revenait d'un atelier de travail portant sur le Code Forestier qui s'était tenu à Mbandaka. Nous avons remonté la rivière Lopori jusqu'à Bongandanga où nous arrivions le 2 septembre. Entre le 5 et le 9 septembre, nous remontions la Lopori encore davantage pour atteindre le village de Liyela et y vulgariser le Code Forestier. Le 10 septembre, nous montions sur nos bicyclettes à Bokenda. Le 12 et 13

septembre, j'ai fait le tour Bokenda–Balele–Bokenda (au total 70 km) à pied. Du 14 au 17 septembre, nous avons fait le chemin difficile reliant Bokenda à Djolu (plus de 200 km). Les 19 et 20 septembre, nous visitons les « Kitawalistes » à Yalongonda, à pied. Le 22 nous quittons Djolu, et partions pour Befori, où nous avons trouvé une pirogue à moteur qui nous a amenés jusqu'à Basankusu pour la période du 23 au 27 septembre – juste quelques heures trop tard pour atteindre l'avion du dimanche. Ainsi, nous avons eu le plaisir de passer une semaine dans la maison de l'hospitalier Pasteur Totuku à Basankusu, et de faire une rencontre très intéressante avec les notables de Basankusu. Le 3 octobre, Pierre et moi rentrons à Kinshasa, et le jour prochain je retournai en Allemagne.

### c) Réunions

Des réunions avec les populations se sont tenues dans les villes/villages suivants (nom du village / nom du territoire entre parenthèses), aux dates suivantes:

- 18.8. Monzengo (Businga)
- 20.8. Monzelenge (Lisala)
- 20.8. Kanana (Lisala)
- 20.8. Boyangi Motima (Lisala)
- 21.8. Ngalewale (Lisala)
- 26.8. Yaimbo (Yakata, Bongandanga)
- 27.8. Yayolo (Yakata, Bongandanga)
- 1.9. Djombo (Basankusu)
- 3.9. Bongandanga
- 7.9. Liyela (Bongandanga)
- 8.9. Lilonda (Bongandanga)
- 8.9. Liyango marché (Bongandanga)
- 8.9. Likuti (Bongandanga)
- 8.9. Mabunde (Bongandanga)
- 11.9. Bokenda (Bongandanga)
- 13.9. Balele (Bongandanga)
- 14.9. Bosinga (Bongandanga)
- 14.9. Pokaonga (Bongandanga)
- 15.9. Lomako (Bongandanga)
- 15.9. Lotulo (Bongandanga)
- 16.9. Lotulo (Bongandanga)
- 19.9. Kile (Djolu)
- 19.9. Yalongonda (Djolu)
- 20.9. Djolu
- 22.9. Befori
- 27.9. Bolafa marché (Basankusu)
- 28.9. Basankusu

### 3. Exploitation forestière

#### a) SOFORMA et SICOBOIS

Près de Lisala, nous avons entendu parler de la SOFORMA et de la SICOBOIS. Nous avons rencontré les personnes travaillant sur leurs chantiers et nous sommes ainsi faits une idée de ce à quoi ressemblaient leurs exploitations.



*Dans un « parc » de la SOFORMA*

Le travail de la SOFORMA était en suspens pour pénurie d'essence, mais nous avons pu voir les endroits où ils avaient travaillé dans la forêt. Le salaire des travailleurs locaux était de 200 Francs Congolais par jour selon les villageois.

La SICOBOIS travaillait encore. La route était dans un mauvais état : la route était souvent inondée et des « mares » s'étaient formées sur les bas-côtés. J'ai appris plus tard qu'on devait construire une route de telle manière que l'eau de pluie puisse s'évacuer toute seule. Sur le site d'exploitation, nous avons discuté avec quelques employés. Ils étaient accompagnés de leurs familles qui campaient dans la concession, sous des toits de fortune. Le matériel utilisé par les équipes était obsolète et on nous rapportait que les accidents étaient très fréquents. Nous avons assisté au chargement de grumes, parfois sous-dimensionnées, et à leur sortie de la concession, non marquées.



*Sur la route de la SICOBOIS*

La mauvaise réputation des sociétés chez la population locale était remarquable. La population parlait des promesses non tenues, comme la construction d'écoles ou de cliniques. De mon point de vue, les communautés locales, qui dépendent beaucoup de la forêt pour leur vie quotidienne, se trouvent dans une situation d'impuissance :

- Quand il y a des exploitants, ils détruisent les forêts sans accorder d'indemnisation aux villageois. Parfois, ils payent quelque chose au chef du village pour qu'il cesse de résister. Mais dans tous les cas, la communauté perd beaucoup. Dans un village, on nous racontait que la communauté avait demandé 25 vélos comme compensation du préjudice porté à leurs forêts. Comme la société ne réagissait pas, ils ont réduit leur demande à 15 vélos. Maintenant, ils considéraient faire un blocage du site d'exploitation.
- Là où il n'y a pas d'exploitants, la population ne sait même pas qu'on est en train de faire le zonage des terres de leurs ancêtres. Peut-être que bientôt ils auront des bulldozers dans leurs forêts ?

Les sociétés créent quelques emplois, mais le travailleur commun gagne seulement 200 FC (SOFORMA) à 300 FC (SICOBOIS) par jour - moins d'un euro. On ne peut pas dire que ce soit une grande contribution à l'économie locale. Les locaux manquent de formation et de qualification pour occuper des postes supérieurs et mieux payés.

En plus, on a constaté que ces embauches conduisaient souvent à des conflits au sein des communautés, entre les membres travaillant pour le concessionnaire et ceux qui s'opposent à l'exploitation des forêts de la communauté. Ces derniers dénoncent le fait que les exploitants détruisent la forêt, font fuir le gibier, coupent les arbres à chenilles, créent des endroits de couvain des moustiques etc., bref, privent la communauté de ses moyens de subsistance et l'exposent à de nouveaux dangers.

## b) SIFORCO, Engengele

J'étais invité par M. Haag de la SIFORCO à visiter leur chantier près de Bumba, qu'on appelle Kilo 8. Le 24 août, j'y allais avec M. Foucart, le chef de chantier. Il m'a expliqué comment fonctionnait le travail de la SIFORCO (la prospection, l'abattage, le transport, la comptabilité, les relations avec les villageois, entre autres) et j'ai posé des questions sur le fonctionnement des opérations. J'avais déjà quelques idées sur certains éléments depuis la visite de l'exploitation de la SOFORMA et de la SICOBOIS, près de Lisala, et les rencontres avec les villageois. Sur le chantier, j'ai pu comprendre beaucoup plus comment le travail était organisé. Une dizaine de blancs travaillent dans la société, mais la grande majorité sont des locaux qui vivent sur le chantier avec leurs familles.



*Les grumes sont mesurées et marquées dans le parc*

Dans la région de Bumba, la population croît et la pression sur les forêts monte. Les forêts sont en train de disparaître. La société d'exploitation accentue et accélère cette tendance, mais il est facile d'imaginer que, même sans intervention de la SIFORCO, une partie des forêts disparaissent parce que la population croissante a besoin des terres agricoles. En contraste, une autre partie de la concession, qui s'étend sur la province Orientale et qu'on est en train d'exploiter en ce moment, est très peu peuplée selon ce que j'ai vu et qu'on m'a raconté. Dans cette région, on pourrait imaginer qu'il soit possible de laisser la forêt en paix après l'exploitation, et qu'après quelques années la situation de la faune et de la flore retourne à un état ressemblant à celui d'avant l'exploitation. Mais c'est une pure spéculation. Et il faut avouer que dans d'autres régions du monde, l'exploitation industrielle du bois a souvent conduit à la simple disparition des forêts. Et quand on détruit une forêt primaire, on perd aussi, pour de bon, toute sa diversité biologique.

Néanmoins, pour tenter d'atténuer ces effets néfastes de l'exploitation industrielle, on a des options comme des standards établis (comme le FSC) ou la mise en valeur de pratiques de gestion durable, comme celles utilisées par les communautés locales depuis des générations. C'est les alternatives.

En outre, quand on avance plus à l'Est, on atteint la région peuplée par les premiers citoyens, qui vivent aux alentours de Mombesa (dans la concession de la SIFORCO), et il n'est pas souhaitable que leur base de vie soit détruite, même temporairement. Je vois comme option plus responsable pour la SIFORCO d'éviter la région où ils habitent.

Une fois, il y avait un conflit entre la communauté de Bongulu et la SIFORCO. La société avait promis de leur construire une école. Les villageois voulaient voir l'école construite avant le commencement des activités d'exploitation. Comme la société accusait un retard dans la réalisation de son engagement, les villageois ont d'abord menacé les travailleurs de la société. Comme le retard se creusait, ils ont commencé à lancer des pierres sur les véhicules de la SIFORCO. À ce moment là, M. Foucart appelait la police pour « arranger l'affaire ». Cet exemple montre que si la communication ne fonctionne pas effectivement et si les communautés locales et les exploitants ne sont pas préparés et suivis convenablement, des conflits surgissent, où l'exploitant recourt souvent à la force armée pour atteindre ses objectifs.

La SIFORCO va construire, selon leurs propres déclarations, neuf écoles dans l'année 2004. M. Haag m'a dit que la construction d'une école lui coûte 10.000 dollars. Cependant, les dimensions des écoles ne coïncident pas toujours avec le nombre d'élèves dans le village et la construction d'une école avec des matériaux locaux n'est ni très difficile, ni coûteuse. Si ce n'est pas l'aide la plus sensée que la société apporte généralement aux communautés, c'est ceci que les communautés demandent le plus souvent. Mais au sein de la SIFORCO on dit se soucier aussi de la question « comment pourrait-on apporter une meilleure contribution au développement des communautés ? ». Un exemple est la distribution de semences améliorées de maïs que M. Foucart m'a raconté. En tout cas, la raison de la SIFORCO de s'engager pour le développement des communautés est qu'elle dépend de la bienveillance des locaux pour pouvoir conduire ses activités non troublé. Si la population locale s'oppose, on doit appeler la police, et dans la SIFORCO cela n'est pas vu comme une bonne option.

Quand la SIFORCO a commencé à négocier dans le territoire d'Aketi, en province Orientale, ils se voyaient confrontés à des demandes exagérées, comme la construction d'un aéroport international, ou alternativement un barrage et une centrale hydro-électriques, ou un port ONATRA. Ces anecdotes montrent la nécessité d'opérer dans un cadre raisonnable lors des négociations qui se tiennent entre une société et une entité locale.

### c) SIFORCO, Yakata

Après Engengele, nous sommes allés à Yakata, où un nouveau chantier de la SIFORCO était en cours de préparation. Nous avons rencontré le chef de chantier, M. Cuypers, et avons visité la région qui sera exploitée en priorité, quand le chantier commence à produire du bois.

Ce qui est étrange à Yakata est que la concession n'appartient pas à la SIFORCO. C'est la SEDAF, une entreprise congolaise, qui est concessionnaire. Comme la SEDAF n'a pas les moyens financiers d'exploiter toute la concession elle-même, elle loue les services de la SIFORCO et vend le bois qui résulte de ces opérations à la SIFORCO. Ce mode d'opération est singulier, et pour le succès de la nouvelle politique forestière, on devra se poser la question, s'il serait souhaitable de rendre impossible ce type d'arrangement. Dans le nouveau Code, il n'est pas possible de céder une concession à une autre société. L'arrangement de la SIFORCO avec la SEDAF doit être réexaminé en considérant l'article 95.

**Article 95 :** *Le concessionnaire ne peut louer, céder, échanger ou donner la concession forestière sans l'autorisation préalable, selon les cas, du ministre ou du Président de la République. En cas de cession totale de la concession, le nouveau concessionnaire est subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire originaire. Dans les autres cas, les concessionnaires originaire et nouveau sont tenus solidairement de leurs obligations envers l'Etat.*

Quand j'étais sur place, il y avait apparemment quelques problèmes avec cette affaire. Les employés de la SEDAF préparaient l'exploitation dans les mêmes zones que la SIFORCO. La SEDAF applique une

stratégie différente de celle de la SIFORCO : ils cherchent des petites poches avec beaucoup d'arbres de grande valeur et construisent une route pour les évacuer de la forêt. La SIFORCO cherche toujours exploiter la totalité d'une surface, si les conditions du sol le permettent.



Carte de la concession à Yakata. En jaune, les blocs qui seront exploités en priorité. Le village de Yaimbo se trouve au milieu, entre les quatre croix bleues.



La population de Yayolo demande à voir le chef de chantier

Le contact avec la population de la région concernée était très révélateur : les locaux avaient aidé les prospecteurs, mais ils ne savaient pas vraiment ce qui se passerait par la suite. Lorsque je leur ai expliqué le processus d'exploitation (cf. 3.b - Connaître l'exploitation forestière), ils commençaient à s'inquiéter de leur futur. L'expérience antérieure avec la SEDAF, qui avait déjà travaillé dans la région avant la guerre, n'avait apparemment pas été bonne. La réaction immédiate des gens de Yayolo était de demander à rencontrer le chef de chantier pour discuter directement avec lui de l'exploitation du bois sur leurs terres.

À Yaimbo, village des premiers citoyens qui se trouve à quatre kilomètres de la route Bosondjo–Lokalema au plein milieu de la concession, nous n'avons pas pu échanger avec le chef du village. Il était parti en forêt, comme la majorité des villageois, parce qu'on se trouvait encore en saison des chenilles. Il s'y trouvait seulement une trentaine de personnes. De ce qu'ils nous racontaient, il était clair que la forêt constitue leur principale source de revenus (chasse, cueillette, médecine,...), complétée par des activités agricoles.



*La « salle de bain » de Yaimbo, avec de l'eau pure*

Je ne trouve pas que c'est une bonne idée de couper des arbres dans une forêt qui constitue la base de vie de plusieurs centaines de personnes. Pour cette raison, j'ai communiqué mon inquiétude au sujet de cette population à M. Haag. Il m'a promis d'aller à Yaimbo et de vérifier la situation en personne, pour décider si l'exploitation peut commencer comme planifiée.

#### **d) Landscape Maringa-Lopori-Wamba**

À Djombo, on voyait les traces d'un engagement de la BBC. Ils avaient cherché des grumes d'Afrormosia, mais la population n'avait pas profité de cet engagement. Plus haut sur la Lopori, on trouvait encore les vestiges d'exploitations de la SOKINEX et de la SIFORCO. Les deux ont été interrompues à cause de la guerre. Les sociétés ne sont pas encore revenues. A part la plainte d'un professeur qui travaillait pour la SIFORCO qu'on ne les payait plus régulièrement, qu'on les avait abandonné quand la SIFORCO cessait ses opérations, je ne peux pas dire grande chose sur l'évaluation des activités des exploitants dans la région.

#### **e) L'administration forestière**

J'ai rencontré des membres de l'administration forestière à Lisala, Bongandanga et Basankusu.

L'administration forestière à Bongandanga donne une triste image en ce moment : des fonctionnaires qui ne sont pas payés ou, quand ils le sont, perçoivent une somme ridicule de 1000 FC par mois. Ils ne disposent pas de moyens de travail. Ils ne connaissent pas les lois comme le nouveau Code Forestier.

À Basankusu j'ai parlé avec M. Amboka Nzemo, qui est Coordonnateur de District de l'Environnement. Il m'a donné les informations suivantes : il y a 47 agents de son service dans le territoire de Basankusu (je ne sais pas s'ils font quelque chose, je suppose qu'ils ne sont pas payés). Ses services utilisent encore la vieille loi forestière de 1975. Le nouveau Code n'a pas encore été porté à leur connaissance. Normalement, M. Amboka Nzemo devrait aller sur le terrain pour faire son travail, mais l'obstacle le plus grand est le manque de moyens de transport. Selon lui, les exploitants forestiers payent 30 dollars par mètre cube de bois qu'ils extraient. De cette somme, 10% reviennent au district, 20% à la province, 30% au ministère (et 40% manquent dans son compte). Il n'avait jamais entendu parler d'une taxe de superficie.

À Lisala, nous avons rencontré des membres de l'administration forestière, lorsqu'ils revenaient du terrain, dans l'exploitation de la SICOBOIS. Ils avaient l'air plus actifs : des exploitations étaient en cours et ils les contrôlaient d'une certaine manière, mais ils dépendaient des sociétés d'exploitation pour leur transport et leur logement. Ce ne sont pas les meilleures conditions pour garantir un contrôle indépendant et eux-mêmes ne le cachaient d'ailleurs pas.

À la SIFORCO on m'a dit que M. Mboyo, le « monsieur de l'environnement » à Bumba, est indépendant et très pénible, ce qui veut dire qu'il trouve des choses à critiquer chaque fois. Mais je n'ai pas parlé avec lui.

### **4. Vulgarisation du nouveau Code Forestier**

Depuis 2002 il y a un nouveau Code Forestier en République Démocratique du Congo. Ce Code a été critiqué par des experts (CED 2003 ; Diss 2003 ; Barume 2003). Notamment le Cameroun où on a opéré avec une loi similaire depuis les années 90 sert comme exemple dissuasif. Là, des populations locales ont perdu leur base de survie pendant que les élites politiques et compagnies étrangères se sont enrichies.

Jusqu'à présent, le nouveau Code n'est pas très connu, et encore moins mis en œuvre. Bien que le Code soit en vigueur depuis 2002, les administrateurs de territoires et les employés de l'administration forestière, que nous avons rencontrés dans les différents territoires de la province de l'Equateur, n'avaient pas accès au nouveau texte de la loi et plusieurs ne connaissaient même pas son existence. Je n'ose pas croire qu'il y a des milliers de Codes Forestiers dans un bureau à Kinshasa, qu'on garde, pour trouver la meilleure occasion pour les distribuer.

Le SPIAF (Service Permanent des Inventaires et Aménagements Forestiers), avec financement de la FAO, et le CENADEP, en coopération avec la Rainforest Foundation, ont démarré des projets de vulgarisation

du nouveau Code, pour faciliter la connaissance des nouvelles règles de droit par toutes les parties considérées dans le Code, pour préparer sa mise en œuvre, et pour susciter des discussions avec les parties prenantes qui donneront des informations importantes pour le développement des mesures d'application du Code, un processus qui est encore en cours.

Dans ce contexte, nous avons effectué notre voyage de 50 jours en province de l'Equateur. Pendant ce voyage, nous avons rencontré une vingtaine de communautés locales, avons échangé avec elles, et avons concrètement fait le travail de vulgarisation du Code forestier. Nous voulons ici rendre accessible cette expérience aux autres personnes qui travaillent sur la même question. Les critiques, idées et discussions sont les bienvenues !

Je vais d'abord décrire comment nous avons procédé. Après cela suivent les thèmes que nous avons discutés avec les communautés, et les conclusions que nous avons tirées de cette vingtaine de rencontres. Enfin, je donnerai quelques recommandations pour la suite de la vulgarisation du Code.

## **a) Méthode de vulgarisation**

### Notre démarche :

1. Quand on arrivait dans un village, on cherchait le chef du village ou du groupement, et on lui expliquait le motif de notre voyage : aider les populations à mieux protéger leurs forêts en leur donnant un instrument, le nouveau Code. On demandait s'ils avaient des forêts, comment ils les utilisaient et si ces forêts avaient déjà été exploitées à grande échelle.
2. On organisait une réunion avec des notables, et de préférence avec toute la population, dès notre arrivée, ou le lendemain matin, selon la taille du village/de la ville. Au cours de cette réunion, on racontait qu'il y a un nouveau Code, et on parlait de ce que cette nouvelle loi apportait comme changements au système d'exploitation forestière qui est encore pratiqué aujourd'hui du fait du manque de capacité de l'Etat congolais à appliquer et faire respecter ses lois.
3. Après cela, on avait une discussion avec les villageois et les notables au cours de laquelle on donnait conseils généraux et explications. Une liste des thèmes discutés le plus souvent se trouve plus bas.
4. Après cette discussion, on offrait de laisser nos adresses et de transmettre leurs commentaires, questions et propositions aux personnes à Kinshasa qui sont en train de définir la nouvelle politique forestière en RDC.
5. Ils faisaient alors d'ordinaire une petite réunion entre eux, après quoi ils nous présentaient leurs questions, demandes etc.
6. Parfois la discussion continuait encore après ce point.

J'ai enregistré le contenu de certaines rencontres sur Minidisc. Si cela vous intéresse, je peux vous en envoyer une copie.

### Proposition d'un agenda pour une réunion :

- Bonjour à tous
- Présentation des vulgarisateurs, de la raison du voyage
- Brève introduction du Code Forestier
- Comment la communauté peut mettre le Code à profit pour protéger ses droits ?
- Questions de compréhension
- Discussion générale :
  - a) commentaires, préoccupations et critiques des populations
  - b) échange d'informations
  - c) voir « thèmes de discussion »
- Donner le Code, le Guide de compréhension et l'adresse du vulgarisateur au chef du village ou un responsable
- Merci et au revoir

## **b) Thèmes de discussion**

Il s'agit ici de mon résumé personnel des thèmes les plus fréquemment discutés pendant les rencontres.

### L'ancien et le nouveau systèmes d'exploitation des forêts

Dans le passé, l'Etat et les sociétés agissaient comme des voleurs, en prenant la forêt des populations locales sans rétribution adéquate. De l'argent généré par la vente du bois, une toute petite part revenait aux populations locales. La plus grande partie était répartie entre l'exploitant et les administrations. Il est évident que les populations locales perdaient beaucoup dans tout ce commerce, particulièrement si une partie ou la totalité des forêts dont ils dépendaient était détruite pour toujours.

Avec le nouveau Code, en théorie ce n'est plus comme cela. Si la distribution des taxes reste très inégale (des 5 taxes, 15% d'une seule d'entre elles – la taxe de superficie – doivent être transférés à la ville/au territoire), il y a cependant des améliorations pour les villageois en matière de participation. Par exemple, avant la conclusion de tout nouveau contrat de concession, il est nécessaire de faire une enquête publique. Mais la volonté des entreprises d'appliquer ces changements n'est pas forte. Ce sont alors les communautés et la société civile qui doivent faire pression pour que le nouveau Code et un nouveau système d'exploitation durable soient mis en oeuvre. Dans ce système les populations locales doivent être considérées les propriétaires de ses forêts et doivent en conséquence participer dans les décisions sur le futur d'eux.

### Les mesures d'application du Code

A Kinshasa, on travaille à l'élaboration des mesures d'application du Code qui donnent des précisions sur des thèmes spécifiques, comme le cahier des charges, l'enquête publique, le plan d'aménagement, etc. Parce que ce processus n'est pas encore fini, il est très important de ramasser les propositions, idées, préoccupations et critiques des villageois, pour pouvoir mieux construire ce système de règles qui guideront la gestion des forêts. C'est une opportunité pour la population de voir leurs besoins pris en compte. Et c'est la responsabilité des vulgarisateurs de répercuter cette information vers les décideurs à Kinshasa. L'entité qui coordonne la vulgarisation (comme le CENADEP ou le SPIAF) facilitera les échanges d'informations avec les vulgarisateurs et restera en contact étroit avec l'équipe qui travaille sur les mesures d'application.

Ceci devrait en fait être la manière de conduire tous les projets concernant la gestion des forêts congolaises (mesures d'application, zonage,...).

### Le Code Forestier comme instrument

Comment les communautés peuvent-elles utiliser le Code pour défendre leurs droits sur la forêt? On peut discuter de points spécifiques du Code, comme le cahier des charges, l'enquête publique ou le plan d'aménagement. Les communautés doivent d'abord mettre au clair vis-à-vis des exploitants et des autorités qu'en plus du texte de la nouvelle loi elles se fondent sur leurs droits coutumiers. Elles peuvent ensuite présenter leurs demandes aux exploitants, aux administrateurs, à l'administration forestière. En cas de conflit, la manière de traiter des infractions au nouveau Code Forestier est la même qu'avec d'autres crimes ou infractions à la loi: les communautés concernées peuvent le dénoncer aux autorités responsables. Si cela ne suffit pas (des politiciens sont parfois corrompus) ils doivent chercher un appui extérieur. Mais en tout cas, il n'est pas nécessaire d'accepter quand la loi n'est pas respectée.

### Connaître l'exploitation forestière

Pour orienter un peu les populations, il est bon d'expliquer un peu comment l'exploitation forestière fonctionne en RDC :

1. Sondage : avec quelques personnes on entre dans la forêt pour voir s'il y a des arbres de grande valeur.
2. Prospection : on marque tous les arbres de valeur avec des numéros en vue de les abattre plus tard.

3. Construction des infrastructures : on construit des routes et des ponts. La durabilité de ces infrastructures est seulement déterminée par le temps nécessaire pour les machines et camions d'atteindre les grumes, de les sortir de la forêt et de les amener à la scierie ou au fleuve.
4. Abattage : tous les arbres marqués sont abattus, transportés, transformés et vendus.

Il est souhaitable d'entrer en contact, et de négocier les modalités de chaque étape de l'exploitation avec la société, dès la première étape. Sinon, on risque de venir trop tard. Quand la société a déjà effectué des investissements pour construire les infrastructures nécessaires à l'exploitation, il est difficile de l'empêcher de ne pas couper les arbres. Si dans le vieux système les communautés se retrouvaient souvent dans le rôle de victimes de l'exploitation, dans le nouveau système, elles peuvent jouer le rôle des partenaires. Mais il est important de noter qu'elles doivent jouer ce rôle activement! Elles doivent être bien informées et connaître, entre autres, la loi et ses mesures d'application. Idéalement le contenu de ces mesures aura pris en compte les intérêts des communautés locales!

### Diamants vs. Arbres

« Banzete eleki badiamant na motuya ! » (« Les arbres excèdent les diamants en valeur ») Cette constatation a un fondement plus profond qui peut permettre de mieux comprendre le concept de durabilité : on peut vendre les diamants UNE FOIS, et c'est fini. Ils sont partis et ne reviennent jamais. Les arbres donnent des bénéfices CHAQUE ANNÉE, dix fois, vingt fois, toute la vie. Si on les gère bien, ça ne sera jamais fini. Jusqu'à présent, la forme d'exploitation des forêts de la RDC était comme l'extraction des diamants. Prendre ce qu'il y a, UNE FOIS, et partir. Comme cela, on ne pourra jamais arriver à la valeur des diamants avec les arbres.

L'intention du nouveau Code est de faciliter un aménagement durable, dans le cadre duquel on peut couper des arbres CHAQUE ANNÉE, sans fin. C'est la raison d'être d'un plan d'aménagement. Avec un bon aménagement, on peut utiliser les ressources ligneuses et non ligneuses de la forêt chaque année, sans la détruire. Une ressource renouvelable donne plus de bénéfices que les diamants, à long terme. Malheureusement, avec la focalisation sur le bois qui est évident au niveau du gouvernement et la Banque Mondiale on risque de perdre les services nécessaires pour la vie humaine en gagnant de l'argent.

La responsabilité des populations locales est de bien gérer les forêts et de ne pas les détruire ou permettre qu'on les détruise. Leurs ancêtres ont bien géré et protégé ces forêts pour eux, et leur tâche est de faire de même, pour les passer à leurs enfants et petits-enfants.

Dans le nouveau Code Forestier, les exploitants forestiers ont la même responsabilité de bien gérer les forêts. Mais il n'est pas rentable pour un exploitant de réserver de grandes parties de sa concession (sur lesquelles il paie une taxe de superficie par hectare) pour les besoins des populations ou la diversité biologique. Ce qui paie pour lui, c'est de couper le plus d'arbres possible. C'est pour ça que les populations locales doivent insister sur et participer dans l'élaboration d'un plan d'aménagement et doivent surveiller toutes les actions de l'exploitant.

### Protocole d'accord/Négociations avec une société

Pour pouvoir établir un protocole d'accord avec une société, les questions essentielles sont celles de l'unité et de l'information.

Unité : Si un chef de village «vend» les forêts, qui appartiennent à tout le village, pour en tirer des bénéfices personnels, cela peut provoquer des conflits dans le village, avec une petite partie de la communauté qui pourrait être favorable à cette opération parce qu'ils en profitent directement, et une autre partie, plus grande, contre l'exploitation. Sous le vieux système, c'était la stratégie des sociétés de payer quelque chose aux chefs, afin qu'ils cessent de s'opposer. Cette stratégie est encore utilisée aujourd'hui et va bien sûr être utilisée dans le futur, si on n'est pas attentif. Si les villageois veulent bien négocier avec l'exploitant, il est essentiel que tout le village parle d'une seule voix. Les villageois doivent pour cela échanger entre eux au préalable. Les villageois doivent surveiller leurs chefs, pour qu'ils ne cèdent pas à la pression et à la séduction des exploitants.

Information : L'accès aux informations sur l'exploitation est également important pour pouvoir aboutir à un bon accord. Il est absolument indispensable que quelques villageois aient l'opportunité de visiter une autre exploitation forestière, et puissent échanger avec les villageois sur place, pour se faire une idée de ce que veut dire l'exploitation. Sinon, c'est comme acheter quelque chose les yeux bandés (nous avons l'expression « acheter le chat dans le sac » en allemand). Il est aussi souhaitable que la société leur donne des chiffres approximatifs de ce qu'elle pense gagner avec la commercialisation du bois, ce qu'elle paie comme taxes à l'Etat, et ce qu'elle pourrait dépenser dans la localité, en pensant au cahier des charges ou d'autres bénéfices à la population comme des bourses d'études, par exemple.

Dans les négociations avec l'exploitant, il est souhaitable que les villageois retiennent la différence fondamentale entre arbres et diamants. S'ils « vendent » leurs forêts et leurs bénéfices renouvelables (comme les chenilles, le gibier, l'eau claire, les plantes médicinales, les arbres pour la construction de pirogues, etc.), c'est une partie de leur héritage, qu'ils doivent normalement conserver pour le passer aux générations futures, qu'ils s'aliènent. S'ils décident de vendre leurs forêts, ils doivent être sûrs que ce qu'ils reçoivent en contrepartie a la même valeur que les bénéfices qu'ils vont perdre. S'il n'est pas possible de recevoir une contrepartie adéquate, la conséquence doit être d'interdire l'accès aux parties de la forêt qui remplissent des fonctions importantes pour leur communauté.

Il est également important d'assurer la pleine participation de la communauté dans toutes les décisions qui seront prises sur l'aménagement de leurs terres. Particulièrement pour préparer le plan d'aménagement qui doit être préparé avant une exploitation quelconque.

**Article 71** : *Toute activité de gestion et d'exploitation forestières est soumise à l'élaboration préalable d'un plan d'aménagement forestier.*

Comme cela n'est apparemment pas pratiqué par les exploitants à ce moment, ce sont les communautés eux-mêmes qui doivent insister dans ce point.

Pour défendre leurs droits et leur position face à une entreprise grande et puissante il peut se montrer très utile de chercher l'appui d'une ONG avec de l'expérience dans la matière.

#### Bénéfices renouvelables de la forêt :

- fertilisation du sol pour faire les champs
- gibier
- chenilles
- escargots
- miel
- fruits
- champignons
- légumes
- plantes médicinales
- poissons
- matériels de construction
- eau pure et froide
- bois pour les meubles
- micro-climat frais
- ...



*Les chenilles constituent une source de protéine importante ainsi qu'une marchandise*

### Bénéfices (consommables) que les exploitants donnent souvent :

- sel
- vêtements
- vélos
- argent
- savon

### Bénéfices que les exploitants peuvent donner pendant leurs opérations sur place :

- maisons (églises, écoles, dispensaires) en matériel « durable » ou « semi-durable »
- communication, contact avec l'extérieur
- transport (produits des villageois aux marchés, médicaments, personnes malades aux centres de santé)
- emploi d'un grand pourcentage de travailleurs locaux
- services de santé
- infrastructures (routes, ponts)
- ...

### Bénéfices que les exploitants peuvent donner et dont l'impact sera encore perceptible après leur départ :

- bourses d'études
- mise en place d'une petite industrie de transformation
- introduction de nouvelles technologies agricoles
- panneaux solaires
- outils pour fabriquer des briques
- ...

### « Asistencialismo » ou la dépendance à l'assistance

Pour faire un bon protocole d'accord et bien gérer les bénéfices que l'exploitant peut fournir à la communauté, il est important de discuter la question de l'« asistencialismo ». Il est très facile de demander des bénéfices consommables, des maisons en matériel durable, pour ne pas avoir à se procurer les matériels de construction et ne pas avoir à maintenir en état des bâtiments plus légers. Mais ce genre de choses coûtent des milliers de dollars. La société a naturellement un budget limité pour satisfaire les demandes des populations locales.

Ce budget peut être dépensé pour construire une école en matériel durable dans le village. Mais est-ce qu'il y a aussi un professeur avec un salaire régulier qui peut faire fonctionner cette école ? Est-ce que les élèves auront des cahiers, des livres et des stylos ? Avec le même montant, on pourrait payer les études à l'université de Mbandaka ou de Kinshasa pour dix fils du village. Si le village fait un effort, ils peuvent construire l'école eux-mêmes avec des matériaux locaux et la société paierait le salaire du professeur ET les bourses d'études supérieures.

Pour bien gérer les bénéfices que la société fournit, il vaut mieux déterminer les différentes options, les discuter avec tout le village et, ensemble, identifier les choses qui sont impossibles à atteindre sans l'aide de la société. Mais des tâches comme la construction de bâtiments ou d'autres bénéfices consommables ne seront pas les priorités. Un exemple : une école en matériel durable, construite par la SIFORCO, coûte environ 10.000 dollars. Une petite machine pour fabriquer des briques avec la terre locale coûte 50 dollars. Et après avoir construit l'école, on fabriquera les briques pour une église, un dispensaire, la maison du chef de village,.... Et les 9.950 \$ qui restent seront utilisés pour d'autres choses plus urgentes.

### Responsabilités de l'Etat, de la société d'exploitation forestière et de la population locale

Selon moi, les responsabilités dans le nouveau système de gestion des forêts que le Code Forestier prétend établir sont réparties comme suit:

- La société exploite la forêt, paie les taxes à l'Etat et honore ses engagements envers la population locale, tels que prévus dans le protocole d'accord et le cahier des charges. L'exploitation doit être faite d'une manière durable, avec des consultations antérieures, pour identifier les endroits qui sont d'une importance particulière pour les communautés et pour les protéger, et avec l'élaboration d'un plan d'aménagement.

- L'Etat perçoit les taxes et les utilise pour la réalisation de projets d'intérêt commun, comme la construction d'infrastructures de transport ou de communication, les écoles, les salaires des professeurs, les hôpitaux, la sécurité, etc. Il est important que les taxes qui sont payées à Mbandaka et Kinshasa (c'est la plupart) soient utilisées de telle manière que les populations dans les provinces en profitent effectivement.

- La population locale doit être attentive à tout ce qui se passe avec leurs forêts. Ce sont leurs ancêtres qui leur ont laissé ces forêts et c'est leur responsabilité de les protéger face aux exploitants forestiers et aux agents de l'Etat, pour que leurs enfants puissent encore vivre de cette forêt.

Dans la réalité il y a souvent des acteurs qui n'agissent pas de manière responsable. Dans la situation actuelle on peut constater que les trois parties ont beaucoup à améliorer :

- Les sociétés n'opèrent pas selon la nouvelle loi. On ne peut pas dire que l'exploitation soit durable. Je n'ai pas vu un seul plan d'aménagement et les accords avec les populations locales ne sont souvent pas respectés, causant des conflits.

- L'Etat « mange » les taxes sans que les populations locales n'en voient quoi que ce soit. Il est incapable d'assurer la mise en pratique de ses lois, notamment le Code Forestier.

- Les communautés manquent souvent de l'unité et de l'espoir pour s'opposer à la destruction de leurs terres ancestrales et acceptent qu'on exploite et détruise leurs forêts en échange de biens de valeur ridicule.

Mais comme les trois acteurs font tous partie d'un même système, chacun peut exercer une influence positive sur les autres:

- Les agents de l'Etat doivent pratiquer la bonne gouvernance et en cas de conflits forcer les communautés et les exploitants à suivre les règles.

- Les sociétés d'exploitation peuvent résister à la tentation de détruire des forêts pour le profit. Elles peuvent s'opposer à la corruption dans l'administration et aider les communautés à gérer leurs forêts de manière durable. En Europe, le marché du bois produit dans des conditions responsables prend toujours plus d'importance.

- La population locale peut s'opposer à la destruction de ses forêts. Quand il y a des coalitions puissantes d'exploitants forestiers et d'agents de l'Etat qui veulent détruire la forêt pour leurs propres intérêts, les communautés peuvent par exemple chercher un appui extérieur auprès des ONG nationales ou internationales pour les aider à défendre leurs forêts.

### Stratégies de défense

On peut donner des exemples d'autres communautés en RDC ou dans le monde qui ont réussi ou non à défendre leurs forêts. L'unité de la population est toujours la principale condition de la réussite. Après cela, on peut parler des stratégies comme : dénoncer des activités illégales, chercher un appui extérieur, négocier avec la société pour sauvegarder les espaces les plus importants, bloquer le site d'exploitation,....

### **c) Propositions pour la vulgarisation du Code Forestier**

Après nos discussions avec tout le monde, il y a maintenant un grand besoin de recevoir le texte du nouveau Code Forestier et aussi des explications. Nous avons établi un réseau de distribution pour faire parvenir le Code aux communautés intéressées. Si nous pouvons recevoir des copies du nouveau Code Forestier à un prix réduit, ou même gratuitement, nous pouvons les distribuer et satisfaire le besoin d'information dans les régions visitées, avec nos propres moyens.

#### Compréhension par les groupes cibles et identification de leurs besoins

Le Code Forestier est un texte écrit par des juristes. Ce n'est pas facile de le comprendre, même pour les personnes qui ont parlé français toute leur vie.

Pour les populations rurales de la RDC, il est absolument nécessaire de donner des explications simples en lingala. Il est souhaitable qu'après la visite du vulgarisateur, une copie du texte du Code reste en possession des villageois. Pour le comprendre et savoir ce que les phrases veulent dire, il est souhaitable qu'un guide de compréhension en lingala reste aussi avec eux.

Pendant les réunions, le langage doit être adapté au niveau de compréhension des personnes qui écoutent. Des mots qu'on ne traduit pas toujours en lingala (projet, séminaire, ONG, société civile, participer,....) doivent être soit traduits soit expliqués.

C'est avec les questions et commentaires des villageois qu'on trouvera les besoins d'information de cette communauté. Pour cela, il est souhaitable d'avoir une atmosphère ouverte pendant les réunions, qui permette à tout le monde, y compris les enfants et les femmes, de poser leurs questions et de partager leurs opinions.

#### Organisation

Notre proposition est de confier le travail de vulgarisation aux volontaires, qui ne seront donc pas payés. On doit leur fournir de bons matériels, avec lesquels ils pourront effectuer leur travail. Ce cadre permet une confiance entre population et vulgarisateur, parce que c'est quelqu'un qui vient uniquement pour aider les populations et ne reçoit pas de rémunération.

Pendant notre voyage, on a identifié des institutions dans chaque territoire qui peuvent servir de points de distribution des matériels destinés aux volontaires. Ils peuvent peut-être organiser aussi une réunion pour échanger avec les volontaires et les coordonner. Il s'agit de Mathieu Molé et l'ONG Mosala Molongo à Lisala, du Père Carlos à Bumba, de Elie Eanga à Ika près de Basankusu, de l'ADCN à Bongandanga, et de la Mission Catholique à Djolu. On peut envoyer les cahiers, Codes et guides à ces personnes et organisations, où les volontaires les chercheront.

#### Motivation du vulgarisateur

Comme vulgarisateur, il est important de savoir pour quelles raisons on veut vulgariser le Code Forestier. Quelques réponses possibles ci-dessous :

- Donner aux communautés un instrument pour défendre leurs droits.
- Aider les communautés à gérer leurs forêts de manière durable.
- Dans l'avenir, ces règles vont s'appliquer et il vaut mieux les connaître.
- Aider les communautés à participer au développement d'une nouvelle politique forestière en RDC.
- Renvoyer l'information recueillie sur le terrain aux décideurs.
- Contrôle de l'exploitation forestière par les communautés.

Il n'y a pas de motivation financière. Mais on rend un service très important aux communautés locales, et normalement elles l'apprécient beaucoup. On peut aussi offrir une formation, dans le chef-lieu de province ou à Kinshasa, aux vulgarisateurs les plus actifs. Dans cette formation, on peut leur donner des informations sur les derniers développements des mesures d'application. On peut aussi les initier aux

techniques de présentation ou de modération. Pour trouver les vulgarisateurs les plus actifs, il suffit d'évaluer les rapports de leurs activités qu'ils font au travers de leurs cahiers de vulgarisateur.

### Volonté et effort de la population

Si une communauté n'est pas intéressée de connaître le Code Forestier et son contenu, il ne faut pas lui imposer la vulgarisation. La priorité doit être de faciliter cette communication de l'information aux communautés intéressées. Quand une communauté est très intéressée, elle va faire un effort pour avoir ces informations.

La contribution des communautés sera d'aider le vulgarisateur volontaire à rejoindre leur village, à trouver un endroit pour passer la nuit, ainsi que de la nourriture. Ce n'est pas une exigence exagérée, et chaque village qui montre un intérêt sérieux fournira volontiers ces services.

Un autre modèle est d'offrir une journée d'information dans le chef-lieu du territoire. L'organisme de distribution trouvera le lieu de rencontre (par exemple au bureau de l'administrateur du territoire) et, s'il y a des moyens, quelques boissons. Les délégués des villages organiseront leurs propres déplacements et séjours.



*Le Code Forestier dans les mains des populations locales*

### Matériels

On propose de fournir les matériels suivants aux volontaires qui feront le travail de vulgarisation :

1. Le Code Forestier : assez d'exemplaires en français et si possible en traduits en lingala ou une autre langue locale, pour laisser au moins un exemplaire dans chaque village.

2. Le Guide de compréhension qui a été développé et actualisé par le CENADEP et la Rainforest Foundation en français et lingala/kiswahili/kikongo/tshiluba.
3. Un « Cahier du Vulgarisateur » avec le contenu suivant :
  - Formulaire à remplir pour chaque rencontre : date, heure, endroit, personnes présentes, thèmes discutés, questions répondues, questions ouvertes, feed-back aux décideurs à Kinshasa, signature du chef du village/groupement/administrateur, signature d'un porte-parole choisi par la population.
  - Instructions et conseils pour le travail de vulgarisation : ceux-ci pourraient être inspirés du présent document (cf. Thèmes de discussion).
  - Liste des mots français difficiles et explication simple en lingala.
  - Forest Fighter Strategies : document qui explique les points du nouveau Code qu'on peut utiliser pour défendre une forêt et arrêter l'exploitation en cours ou en préparation, et qui s'inspire des réussites de défense des forêts d'autres pays.
  - Adresses des organismes auprès desquels les communautés peuvent trouver un appui pour la défense de leurs forêts (administration forestière, Rainforest Foundation, CENADEP etc.).

### Appui aux communautés dans les négociations

Dans le cas où elles doivent négocier avec une société, il est souhaitable que les communautés aient accès à une ONG ou un autre organisme ayant de l'expérience dans le domaine. Sinon, il y a de grandes chances que les villageois soient trompés, ou qu'ils compromettent le futur de leurs enfants pour des bénéfices consommables. Conseiller les villageois dans ces cas peut être une tâche pour la société civile, mais aussi pour l'administration forestière, et même pour les églises.

## **5. Zonage**

Pendant notre voyage dans les territoires de Lisala, Businga, Bumba, Basankusu, Bongandanga, Djolu et Befale, nous avons beaucoup échangé avec toutes les parties prenantes du secteur forestier qui étaient présentes sur le terrain. Nous avons organisé des réunions avec la population dans une vingtaine de villes et villages (cf. 2. Itinéraire), et nous avons visité des exploitations forestières. Nous avons rencontré et discuté avec des administrateurs des territoires et avec des membres de l'administration forestière et de la société civile. Nous avons parlé des projets de zonage avec les populations, qui n'en avaient pas encore entendu parler, et avec toutes les personnes qui avaient des expériences pertinentes. Tout cela me permet de faire une petite évaluation du projet de zonage de la FAO et des préparations pour le projet de zonage de la Banque Mondiale.

### **a) Evaluation du projet de zonage de la FAO**

Dans la zone de Businga–Lisala–Bumba, l'aire du projet TCP/DRC/2905, il n'était pas aisé de trouver quelqu'un qui avait entendu parler du projet. Il est financé par la FAO et exécuté par le SPIAF. Apparemment, tout ce qui s'était passé sur le terrain jusqu'à ce moment là, quand le projet était terminé à 75%, dans la domaine de la participation, était un seul atelier d'information sur le nouveau Code Forestier à Lisala et une petite enquête faite par des locaux, à l'aide de questionnaires, pour atteindre la population rurale. A mon avis, un vrai processus participatif demande beaucoup plus d'interactions entre le staff du projet et la population locale.

Nous n'avons pas pu localiser de peuples autochtones (premiers citoyens) dans la zone du projet. Il paraît probable qu'ils ne vivent pas dans la région. Les autres peuples vivent près de la forêt. Mais il y a quelques exceptions. Le long de la route reliant Businga à Lisala, on nous racontait qu'il y a des pêcheurs qui vivent dans la forêt, aux bords des rivières. Mais toutes ces personnes habitent des villages hors de la forêt. Les villageois utilisent les forêts pour faire leurs champs, aller à la chasse, ramasser des chenilles et autres produits forestiers, des plantes médicinales, etc.

L'impression donnée par ce projet est qu'on a tenté de faire le « travail » en évitant tant que possible les tracés liés aux descentes sur le terrain. Je trouve souhaitable que le zonage soit un processus déterminé par des acteurs locaux et effectué sur la totalité de la région cible. La centrale doit donner quelques indications des objectifs du processus, et bien sûr un appui technique et financier. Mais si on veut utiliser le zonage comme une force progressiste, vers la démocratisation de la RDC, il doit consister en un vrai processus participatif qui se trouve dans les mains des citoyens.

## **b) Evaluation des activités dans le landscape LMW, préparatoires pour le projet de zonage de la Banque Mondiale**

D'abord, je dois dire que le projet effectué par CARE International, African Wildlife Foundation et Conservation International (et coordonné par l'AWF) ne constitue pas un projet de zonage. Ils travaillent sous la coupe de CARPE et l'objectif est de développer un plan d'aménagement durable pour le « landscape » Lopori-Maringa-Wamba. Mais la Banque Mondiale va financer un projet de zonage pour cette région. Ainsi, tout ce qu'on établit comme données maintenant devrait aussi servir pour faire le zonage à venir.

Dans la grande aire du projet, on trouve surtout des populations Mongo, Ngando, Ngombe, des minorités de premiers citoyens (« Pygmées ») et aussi des adeptes de la religion Kita wala (qui ne sont pas différents ethniquement, si ce n'est dans leur mode de vie). A ma connaissance, tous les groupes pratiquent l'agriculture, mais dépendent aussi de la forêt pour leur vie quotidienne, les uns plus, les autres moins. L'AWF recherche toutes ces données, et j'espère qu'ils auront de bonnes informations à communiquer à ce sujet. J'ai rencontré Jef Dupain et beaucoup de membres de son équipe, à Kinshasa et sur le terrain. Ainsi, j'ai pu apprendre un peu sur leur approche. En la comparant avec celle du projet de la FAO je peux constater les avantages suivants : plus de présence sur le terrain, plus de dialogue avec la population locale, et plus de temps pour un processus participatif qui devra déterminer le futur de ces forêts. L'AWF est en train de faire une analyse très approfondie des réalités économiques et biologiques du terrain. Plusieurs équipes de chercheurs, une partie desquels est originaire de la région passent plusieurs semaines sur le terrain et recueillent des données. C'est bon et nécessaire pour réaliser un zonage qui veut tenir compte des réalités du terrain et aboutir à un résultat efficace pour une gestion durable des forêts.

Lors de mon voyage sur la Lopori, j'ai pu constater qu'il y a parfois une histoire d'occupation du territoire très compliquée. J'ai été confronté à une situation à Liyela, où différents groupes occupent et revendiquent des droits sur la même terre. Il y a a) des premiers citoyens, b) des Mongo, qui habitent encore là au bord de la Lopori à Lilonda, un village où les premiers citoyens résidaient antérieurement, c) des Mongo de Loka qui viennent originellement de la région de Liyela, mais se sont déplacés sur la route Bongandanga–Djolu à l'époque coloniale et considèrent cette terre comme leur propriété, et disent que ce sont "leurs" pygmées, d) et des Ngombe et autres ethnies, venus récemment. C'est un vrai défi d'intégrer dans un seul processus plusieurs groupes qui ont des opinions contraires sur la question de la propriété d'un morceau de terre !

Dans la section 5. Minorités, on trouve plus de détails sur les minorités vivant dans le landscape. Il est essentiel de coopérer avec elles et de faciliter leur participation égale au processus de zonage. Quand j'ai parlé avec l'AWF ils n'avaient pas encore une stratégie spéciale pour aborder ces groupes.

Ce qui peut encore être amélioré dans le projet, c'est la communication avec l'administration locale et la société civile (ONGs, églises,...) sur le terrain. Il y a déjà un processus de discussion avec les ONG de la région qui sont représentées à Kinshasa, mais dans la région, ces contacts manquent encore. A notre retour à Basankusu, je parlais avec l'administrateur du territoire et il me demandait pourquoi j'allais dans les villages pour informer les gens sur la nouvelle législation forestière, alors que eux-mêmes, dans la ville, le chef-lieu du territoire, ils ne la connaissent pas. C'était une bonne question, et nous avons alors organisé une rencontre avec les autorités traditionnelles, les ONG et autres multiplicateurs de Basankusu. Au cours de cette réunion, j'ai présenté tout ce que je savais sur l'aménagement des forêts en RDC, sur le nouveau Code Forestier et sur le projet de zonage dans cette région. Beaucoup de ces choses étaient nouvelles pour eux. La rencontre était très intéressante et très intensive ce qui me montrait qu'il y avait

un vrai besoin de discuter les développements dans l'aménagement des forêts. Des rencontres comme celles-ci pourraient élargir le répertoire de l'AWF.

Par rapport à la participation des communautés locales, je peux dire qu'elles participent beaucoup dans l'établissement des données, parce que les chercheurs de l'AWF vont chez les villageois pour obtenir leurs informations. J'espère sincèrement qu'on suivra ce modèle, aussi bien pour les délibérations que pour le processus de décision. La participation des communautés locales dans ce processus est essentielle !

Je ne peux pas dire grand-chose sur les projets de CARE International et Conservation International. J'ai rencontré Cary Farley, le responsable pour leur projet à CARE, sans recevoir d'informations très concrètes. Conservation International s'occupe de la biodiversité et je ne suis pas spécialiste en la matière. Mais apparemment eux aussi ont quelques chercheurs dans la région qui ramassent des informations de terrain.

### **c) Proposition d'une méthodologie de zonage des forêts**

Pour faciliter le développement d'une bonne méthodologie de zonage des forêts de la RDC, qui correspond aux réalités du terrain, j'ai développé la proposition suivante, et j'invite tous ceux qui travaillent sur la question du zonage en RDC à entrer dans une discussion constructive.

#### 1. Informer toutes les parties prenantes

Un bon plan de zonage est le résultat d'un processus de discussions et de concertations avec toutes les parties prenantes présentes dans les zones cibles : ce qui constitue un grand nombre. Le premier pas est alors d'informer tout le monde qu'on veut préparer un plan de zonage pour tel et tel territoire/telle et telle région et qu'on a besoin de la coopération de tout le monde pour arriver à un bon résultat. Il est souhaitable de développer des matériels qu'on peut distribuer aux communautés, qui décrivent les raisons d'être et le processus du zonage. On pourra démarrer le processus avec un atelier qui réunit, au chef-lieu du territoire, les chefs de groupements, les personnes en charge du zonage au Ministère de l'Environnement, des ONG qui travaillent sur les forêts, des exploitants forestiers, l'administration forestière et l'administrateur du territoire.

#### 2. Établir les données

Avec la coopération des populations et institutions locales, des études de terrain doivent être effectuées sur :

- tous les groupes ethniques, leurs utilisations et leurs droits actuels et traditionnels de/sur la forêt (ne pas oublier les minorités !)
- le potentiel économique des forêts
- la biodiversité

La cartographie participative est une technique qui doit être appliquée, incluant l'identification, par les communautés elles-mêmes, des limites des terrains/superficies utilisés par chaque communauté. Ceci doit prendre en compte les droits fonciers coutumiers, mais aussi les superficies utilisées par les communautés des premiers citoyens. La participation de la population locale dans l'établissement de ces données assure que les résultats peuvent servir de base commune sur laquelle on peut fonder des discussions et délibérations sur l'aménagement de ces terres dans l'avenir.

#### 3. Développer un zonage préliminaire sur base des données récoltées sur le terrain

Avec un petit groupe de délégués de toutes les parties prenantes, on peut développer une proposition qui sera ensuite discutée et modifiée avec toute la population de la zone cible.

#### 4. Discussion et décision

Le zonage préliminaire doit être discuté au niveau local et supérieur avec échanges et retours d'informations entre les différents niveaux. Le processus doit être transparent. La décision doit être prise de manière inclusive, avec toutes les parties prenantes, en suivant les normes traditionnelles et la constitution démocratique. Voici une proposition de modèle :

- a) Dans chaque territoire, on organise un atelier avec tous les chefs de groupements où on présente le zonage préliminaire.
- b) Les chefs rentrent dans leurs groupements avec des cartes et autres informations sur le zonage préliminaire (par exemple des scénarios de changements), pour en discuter avec leurs populations.
- c) Les délégués des villages concernés par l'établissement d'une concession ou une aire protégée dans le zonage préliminaire doivent avoir l'opportunité de visiter d'autres exploitations forestières ou aires protégées pour comprendre l'impact qu'aura ce changement sur leur vie quotidienne.
- d) Un deuxième atelier réunit de nouveau les chefs de groupements avec l'administrateur du territoire et les responsables du Ministère de l'Environnement. Le plan de zonage sera adopté de manière consensuelle.
- e) Si un consensus n'est pas envisageable au deuxième atelier, il sera nécessaire d'organiser un troisième atelier. Les chefs auront l'opportunité de retourner et de discuter encore avec leurs populations, avant de prendre une décision définitive.

#### 5. Suivi de l'application

La gestion des différentes zones doit être planifiée et préparée selon les décisions prises.

#### **d) Questions ouvertes/Problèmes à résoudre**

- Les populations auront besoin d'un appui pour leur rappeler la valeur des bénéfices renouvelables qu'ils tirent de la forêt. De même pour la finalité des bénéfices consommables qu'ils peuvent tirer d'une exploitation forestière. La différence entre ces deux types de bénéfices est très importante et doit être comprise par la majorité des villageois pour qu'ils puissent faire un choix informé sur leur développement. Qui peut faire ce travail de sensibilisation ? Quand ? Comment ? Et qui va le payer ? Est-il suffisant de développer quelques matériels qui seront distribués aux communautés ou est-il nécessaire de former des personnes qui peuvent sensibiliser et conseiller les communautés ?

- L'occupation du terrain a toujours une histoire, qui est parfois très compliquée (cf. 5.b). Comment peut-on arriver à un consensus sur l'histoire et les droits à la terre ? Quelle institution reconnue par tous peut trancher en cas de conflit ?

- Est-ce que la négociation entre les communautés et les exploitants forestiers sur le cahier de charges et la préparation du plan d'aménagement peut faire partie du processus de zonage ? Est-ce que ces choses doivent rester strictement séparées ?

- Quelles sont les implications des mouvements, sur de vastes superficies, des premiers citoyens pour un plan de zonage ?

## **6. Minorités**

Les autochtones et autres minorités se trouvent dans une situation particulière : ils sont marginalisés vis-à-vis de la population rurale, qui est elle-même déjà marginalisée. Avant et pendant le voyage, j'ai essayé de trouver des informations sur la situation des minorités, et de les localiser. Dans la région visitée, il y a des communautés « Kita wala » et des peuples autochtones, souvent appelés « Pygmées ». Je préfère la dénomination « premiers citoyens ».

## a) Premiers citoyens

### Kinshasa

A Kinshasa j'ai rencontré M. Kapupu, le président de la LINAPYCO, qui participe parfois à des conférences et rencontres internationales comme représentant des peuples autochtones de la RDC. J'ai aussi rencontré des représentants du Centre International pour la Défense des Droits des Batwa (CIDB) qui ont publié des bandes dessinées sur la convention 169 de l'OIT, pour sensibiliser les peuples autochtones sur leurs droits. A la fin, Pierre Bonkono du CIDB est venu avec moi et m'a accompagné pendant tout le voyage. J'ai aussi eu un entretien avec M. Caisha, qui apparemment ne représente pas une organisation mais se considère comme le représentant de tous les "pygmées" en RDC qu'il dit au nombre de 6 millions, ce qui ne coïncide pas vraiment avec les autres chiffres que l'on peut trouver dans la littérature.

J'ai déjà donné des détails sur l'itinéraire de mon voyage. Dans les endroits où je suis passé, je demandais si des minorités étaient présentes quelque part. Je vais citer les groupes qu'on m'a nommés. Sur les groupes que j'ai rencontrés moi-même, une description plus approfondie suivra plus bas.

### Le site du projet de la FAO

Dans le site du projet FAO (Lisala-Businga-Bumba), je n'ai pas rencontré de premiers citoyens, et il est probable qu'il n'y en ait pas dans cette région. On m'a nommé des groupes au nord de la rivière Dua, qui délimite le site, et vers Gemena. De l'autre côté, sur le territoire de la concession de la SIFORCO, aux alentours de Mombesa, il y a un grand nombre de premiers citoyens. L'église CEUM travaille sur leur évangélisation. Les personnes de la CEUM disaient qu'il y a probablement 1000 premiers citoyens dans la région.

### Yakata

Le premier groupe de premiers citoyens que j'ai rencontré était la population de Yaimbo, près de Yakata. Yaimbo se trouve à 4 km du croisement entre la route qui vient de Yakata et celle reliant Bosondjo à Lokalema. Il y a plus de 30 maisons à Yaimbo, ce qui correspond à une population de plusieurs centaines de personnes, selon Pierre. Au moment de notre visite, il y avait trente personnes présentes, tout le reste était parti en forêt, parce que c'était encore la saison des chenilles. Les gens de Yaimbo cultivent de petits champs, chassent, et ramassent des produits de la forêt, comme les chenilles.

L'occupation du territoire de ce groupe s'étend de la route Lokalema-Bosondjo à l'autre rive de la rivière Lolanda, jusqu'à la Lopori (qu'ils appellent Lokoli) 40 km au sud. Dans les deux directions (à l'est et à l'ouest), la limite de leur territoire se trouve là où l'occupation par leurs voisins - d'autres populations de premiers citoyens - commence.

Toute la région constitue une concession forestière (cf. photo à 3.c). Pas loin du village de Yaimbo, les prospecteurs de la SIFORCO ont établi leur campement. Les forêts près de Yaimbo sont censées être exploitées, au début de l'année 2005, à partir du chantier de Yakata. Les habitants avec lesquels nous avons parlé n'avaient pas une idée très précise de ce qui changera avec l'exploitation "chez eux". Quand je leur montrais les photos de l'exploitation de la SIFORCO dans le chantier de Engengele (Bumba) ils n'étaient pas du tout d'accord que quelque chose de similaire se passe dans leurs forêts. En dehors des habitants de Yaimbo, la population de Yayolo, leurs voisins Mongo, n'étaient pas non plus informés des plans de la SIFORCO concernant l'exploitation de leurs forêts quelques mois plus tard. Lorsque j'ai expliqué le mode de travail de la SIFORCO et ce qui était planifié pour les mois à venir, ils ont immédiatement écrit une lettre au chef de chantier afin d'engager des discussions et savoir ce qui se passerait avec leurs forêts.

Il est évident que l'exploitation industrielle de leurs forêts va signifier des profonds changements dans la base de leur survie et leur forme de vie. Il est absolument nécessaire de commencer un processus de consultations avec eux pour identifier les options pour eux et pour les exploitants sur leurs terres. Je suppose qu'il ne sera pas possible d'exploiter la région de manière industrielle sans sérieusement violer leurs droits traditionnels.

## Liyela

Le second groupe rencontré était celui de Liyela, un village immédiatement au sud de la rivière Lopori entre Bongandanga et Bolafa. Le village est voisin à un village Mongo, et compte seulement trois maisons. Le chef du village n'était pas présent (parti en forêt) quand nous sommes arrivés, mais le jour suivant il est revenu pour nous saluer.

J'ai eu l'impression que les gens de Liyela avaient beaucoup de contacts avec leurs voisins, parce que le village des Mongo est très proche. Liyela se trouve sur le chemin du marché (sur l'autre rive de la Lopori), et on pouvait constater une présence permanente des Bantous dans le village. Mais les déclarations de certains Mongos, selon lesquelles les premiers citoyens leur appartenaient, ont été rejetées par M. Mpongi.

On nous contait qu'en mars 2003, la population de Liyela, ainsi que les autres groupes de premiers citoyens dans la région, faisaient l'objet d'un recensement, organisé par le MLC de Jean-Pierre Bemba. Je n'en sais pas plus sur les objectifs de ce recensement. Il est possible qu'on trouve les résultats à Kinshasa.



*Charles Mpongi, le chef du village des premiers citoyens à Liyela*

### Bokenda, Balele et Bosinga

Il y a un petit groupe de premiers citoyens, originaire de la région située entre Bolombo et Lopori, qui habite actuellement entre les Mongo de Bokenda et de Bosinga, à Balele, à 35 km dans la forêt, pas très loin de la rivière Yokokala. Le terrain que ce groupe utilise pour la chasse et la cueillette s'étend assez loin de la route jusqu'à l'autre côté de la rivière Yokokala. J'ai enregistré la conversation sur ce thème en Minidisc. Les premiers citoyens de ce groupe paraissent mieux connaître la forêt, savoir chercher des plantes médicinales et aller à la chasse que les Mongo. A part le fait d'être parfois l'objet des amusements des Bantous, je n'ai pas perçu une grande différence entre les groupes ethniques.



*De l'eau pure dans la forêt entre Bokenda et Balele*

### Lotulo

Dans ce petit village sur la route Bongandanga-Djolu à côté de Likulu il y a encore un petit groupe de premiers citoyens. Ils sont venus de Liyela pendant les années 1940 à 1945. Maintenant ils retournent encore de l'autre côté de la Bolombo pour chasser et cueillir. De l'autre côté (vers la Yokokala) ils n'allaient pas chasser. Ils nous disaient qu'il n'y avait plus de gibier, parce que la population d'un village voisin Bantou l'avait exterminé. Quand nous sommes arrivés, deux hommes de leur famille venaient de mourir quelques semaines plus tôt. Maintenant, il ne reste que la Mme Bofoto et sa famille.

Nous avons discuté des différences qui existent entre eux et leurs voisins Mongo. Ils travaillent parfois sur les champs des Mongo. De cette façon, ils gagnent 50 FC par jour, ou bien des vêtements, ou d'autres choses. Ils ne se rendent pas au marché à Bongandanga ou à Mbandaka. Leurs fêtes sont distinctes et ils gèrent leurs problèmes eux-mêmes. Le contact avec les Mongo se résume simplement au troc. Mais leurs femmes se marient aussi avec des hommes Mongo. L'inverse, une femme Mongo avec un homme premier citoyen, est très rare.

## b) Kita wala

A Yalongonda, à 13km de Djolu, il y a une communauté adepte de la religion Kita wala. On dit des "Kitawalistes" qu'ils refusent de se soumettre à l'Etat et ses lois, ne paient pas de taxes, et parfois ne s'habillent pas comme les autres. L'Administrateur du Territoire de Djolu s'inquiétait de voir des criminels chercher refuge chez eux et avançait qu'ils constituaient en outre un réservoir de maladies infectieuses que l'on peut pourtant normalement éradiquer avec des vaccins. Mais comme les Kitawalistes rejettent ce qui vient des blancs, ils n'acceptent pas d'être vaccinés. Selon l'AT, même s'il faisait une campagne générale de vaccination pour éradiquer telle ou telle maladie, cette dernière pourrait à nouveau se propager à partir de cette population.



*Chez les « Kitawalistes » de Yalongonda*

La visite à Yalongonda s'est bien passée, et nous avons pu discuter avec les habitants de ce qui les distingue de leurs voisins. Ils disent avoir leurs propres règles qui leur sont révélées directement par Dieu. Ils veulent suivre ces règles, et non pas de fausses règles qui viennent d'ailleurs. La réfutation des lois de l'Etat ne correspond pas à une opposition absolue à toute forme d'organisation supérieure. Par exemple, les gens de Yalongonda se considèrent comme partie du mouvement global, originaire des Etats-Unis, de l'église "Watchtower".

La raison principale de leur refus des règles de l'Etat est qu'elles ont toujours été imposées, sans que les communautés locales aient pu participer à leur formulation. Pour la nouvelle politique forestière, il est tout à fait indispensable de résoudre ces problèmes et de choisir une approche participative. Ceci n'est pas une discussion que nous avons eue, mais une évaluation personnelle de ma part : si les conditions de la coopération sont claires, s'il est clarifié qui prendra quelles décisions, et qui jouera quel rôle avec quelles responsabilités, je crois qu'il sera possible d'obtenir la coopération des communautés Kitawala pour un développement durable de la région.

Il y a plusieurs villages Kitawala sur la route Djolu–Befori et on dit qu'il y a un grand centre des "Kitawalistes" dans le cours supérieur du Yokokala, à 40 km de Lilenga. Il est très probable que ce groupe vive d'une manière très différente du reste de la population non-kitawaliste, du fait de leur isolement.

La CEDILO, selon ce qu'ils me disaient, travaille pour réintégrer les populations Kitawala dans la société, puisque du point de vue de CEDILO, les raisons de fuir et de chercher asile dans la forêt ne sont plus actuelles et il vaut mieux vivre à proximité des axes de communication et de transport : les routes et les fleuves.

### **c) Propositions pour l'intégration des minorités dans le développement de la nouvelle politique forestière**

Les minorités rencontrent plusieurs problèmes aujourd'hui :

- Elles sont défavorisées par rapport à l'accès au marché, parce qu'elles vivent plus loin des centres.
- Toute forme de développement, comme les moyens de communication, les marchandises, l'aide extérieure, les projets de développement de l'administration, a tendance à les atteindre plus tard que le reste de la population. Bien sûr dans certains cas, en considérant les modes de vie de certaines populations et leur attachement à cette vie souvent étroitement liée à leur environnement naturel, on peut se poser la question de savoir s'il serait bénéfique que cette forme de développement les atteigne.
- Elles dépendent davantage de leur environnement immédiat, des forêts. Cette dépendance les rend beaucoup plus vulnérables, en cas de détérioration de cet environnement, par exemple causée par des sociétés d'exploitation. Ainsi, l'exploitation forestière à l'échelle industrielle constitue une menace directe pour leur mode de vie.

Le nouveau Code Forestier ne parle pas spécifiquement des minorités, mais il inclut des passages sur les droits des communautés locales, et comme telles, les communautés minoritaires ont les mêmes droits que les autres communautés devant la loi. Mais pour qu'elles puissent jouir de ces droits, la loi doit être appliquée. Il serait souhaitable qu'on trouve des règles qui prennent en compte la situation spéciale des minorités.

Les minorités sont marginalisées et exclues des processus politiques de façon générale. Si nous craignons que les communautés locales en général ne soient pas assez consultées dans le processus de zonage, ou le développement des nouvelles règles de gestion des forêts, cette crainte est donc d'autant plus justifiée en ce qui concerne les communautés minoritaires.

Que peut-on faire alors pour inclure les minorités dans le développement de la nouvelle politique forestière ?

Aller sur le terrain est une des stratégies les plus simples et effectives ! L'inconvénient lié au fait que les minorités n'aient pas de représentants à Mbandaka ou à Kinshasa disparaît quand on se rend dans les villages pour échanger avec la population. Quand on fait le zonage, on doit veiller à ce que tous les groupes minoritaires dans la région soient identifiés et inclus dans les différentes étapes du projet (récolte d'informations, discussions, décisions). Il serait souhaitable de mentionner les premiers citoyens explicitement dans les mesures d'application du Code Forestier qui prescrivent comment faire une enquête publique. L'inclusion des minorités, spécialement leur participation dans les élections en 2005, mais aussi dans le développement des plans de zonage, dans l'aménagement des réserves destinées à la protection de la nature et dans le processus de développement de la nouvelle politique forestière en général, est une tâche importante.

Pour assurer qu'elles participent de manière effective dans les décisions sur leur propre futur, il serait souhaitable de respecter le principe de consentement préalable libre et informé quand sont concernées les terres sur lesquelles elles disposent de droits traditionnels. Cette exigence va beaucoup plus loin que le cadre juridique actuel.

Ce qui est prévisible est que les premiers citoyens qui se considèrent « enfants de la forêt » ne vont pas permettre l'exploitation forestière de la manière selon laquelle elle est pratiquée actuellement. On doit donc réfléchir sur les alternatives à l'exploitation industrielle. Le grand répertoire des plantes et animaux utilisées par les autochtones constitue un potentiel encore grandement inépuisé pour un développement durable de ces forêts. Pour conserver ces options pour le futur, il est nécessaire de sauvegarder les savoirs et pratiques traditionnels des peuples autochtones.

L'aménagement durable des forêts de la RDC est le but de la nouvelle politique forestière. On doit reconnaître que les minorités, tout particulièrement, ont effectivement géré les forêts d'une manière durable pendant des générations. Ceci les qualifie comme partenaires idéaux pour chaque projet de zonage ou d'aménagement durable. Si on les considérait de la sorte, on leur donnerait un statut d'experts qu'elles méritent beaucoup plus que le mépris qu'elles ont dû supporter depuis si longtemps. Bienvenue aux premiers citoyens dans le cercle des experts pour l'aménagement durable des forêts tropicales !

## **7. Feedback des populations - Information de retour aux têtes de la nouvelle politique forestière en RDC**

Pendant notre séjour, nous n'avons pas seulement parlé. Nous avons aussi écouté. Chaque fois, nous avons proposé de rapporter préoccupations, remarques, questions et propositions à Kinshasa, pour que les décideurs puissent les considérer. Voilà les résultats. Dans le cas des questions, ce sont toutes les questions auxquelles je n'ai pas su répondre. Si vous pouvez donner une réponse à l'une de ces questions, contactez-moi, s'il vous plaît ! (cf. 9. Contact) Merci.

### **a) Déclarations des populations**

- Le *nganda* Likuti sur la Lopori demande à ce qu'on leur achète mille et une choses avant d'exploiter leur forêt.
- La notabilité de Bokenda – dans le cas où on voudrait exploiter leur forêt - demande que l'exploitant forestier vienne d'abord chez eux, pour discuter et se mettre d'accord avec eux, avant d'entrer dans leur forêt.
- La population du village Lomako (territoire de Bongandanga) refuse que l'accès à leur forêt soit négocié au niveau du groupement. Ils veulent le négocier eux-mêmes, au niveau de leur village. Pour exploiter leur forêt, leur première condition est qu'on établisse une industrie de transformation (comme une scierie et des ateliers pour fabriquer des meubles) sur place, dans leur village. Ils exigent aussi des bourses d'études en Europe et la facilitation du transport pour vendre leurs produits à Kinshasa. Pour eux, il est aussi nécessaire qu'on respecte les parties de la forêt qui sont réservées à la chasse et aux champs.
- Un pasteur à Basankusu veut se former en matière forestière, pour contribuer au développement de son pays.
- Un individu de Basankusu propose, après la réunion, qu'on défende seulement les espèces protégées, mais qu'on laisse à la population son droit traditionnel de chasser les autres espèces, que la société d'exploitation se voit obligée d'aider la population dans les aspects suivants : aider les enfants financièrement pour qu'ils puissent suivre des études supérieures, donner des emplois aux natifs, faciliter les moyens de transport pour atteindre les villes, et implanter des usines de transformation sur place.
- La population de Bokenda demande : « Pour les élections en 2005, comment est-ce que la population peut savoir lesquels sont des bons candidats et quelles sont leurs positions en matière des forêts ? »

## **b) Questions relatives au Code Forestier**

- Qu'est-ce qui se passe avec les accords qu'on a passés entre les villageois et la société avant de connaître le nouveau code ?
- Est-ce que les bourses d'études pour les enfants du village peuvent être incluses dans le cahier des charges ? Sinon, comment est-ce que les villageois peuvent permettre aux jeunes de suivre une formation supérieure ?
- Que se passe-t-il si un village refuse l'exploitation de sa forêt ?
- L'article 112 dit que «les communautés locales ont le droit d'exploiter leur forêt». Quelle est la définition de cette forêt ?
- Est-ce qu'il y a des règles qui disent qu'un accord entre la population et la société doit se faire au niveau du village ou au niveau du groupement ?
- Est-ce que le plan d'aménagement est déjà obligatoire ? Qui contrôle le plan d'aménagement ? Seulement l'administration, ou aussi les villageois ?
- Comment l'administration forestière va-t-elle pouvoir faire son travail ? → Faire une liste des tâches mentionnées dans le Code Forestier.
- Pour donner une nouvelle concession, il faut faire une enquête publique. Est-ce qu'il faut en faire une dans les anciennes concessions ?

## **c) Questions relatives au zonage**

- Est-ce qu'on va interdire l'accès à une forêt quelconque après le zonage ?
- Si on détruit notre forêt avec l'exploitation, qu'est-ce que nos enfants vont manger ?

# **8. Recommandations**

## **a) Pour le travail de la Rainforest Foundation**

La vulgarisation du nouveau Code Forestier est très importante pour "donner" aux populations locales un instrument pour défendre leurs forêts. Pour le faire de manière plus effective, il est nécessaire que les communautés locales comprennent l'utilité de cet instrument. Là où cette utilité est comprise, elles vont sûrement être prêtes à faire un effort pour l'obtenir. Si une communauté n'est pas prête à faire un effort pour apprendre davantage sur le nouveau Code Forestier, il est relativement improbable qu'elle l'utilisera comme instrument. Ainsi, la suite du projet de vulgarisation implique une contribution de chaque village. Je propose qu'on organise des ateliers dans les chefs-lieux des territoires et que l'on invite tous les villages. Leurs représentants seront responsables de leur propre transport et nourriture.

Dans les cas de conflits entre une société d'exploitation et une communauté locale, une des choses les plus importantes est l'accès aux informations. Le manque d'information est l'une des raisons principales expliquant que les villageois ne réussissent pas à défendre leurs forêts. Il serait souhaitable d'identifier/de créer des structures qui peuvent aider les communautés à comprendre les "règles du jeu". Des structures peuvent être créées en coopération avec des ONG locales, qui ont des bonnes relations avec la population locale, ou même avec quelques églises. Leur rôle serait de fournir des informations sur l'exploitation forestière en général, comment elle fonctionne, sur ce que les communautés peuvent tirer comme profit de la coopération avec une société et comment ils peuvent participer à la gestion. Ces structures aideraient les communautés dans le processus d'élaboration d'un accord/cahier des charges

avec une société. Elles aideraient par exemple à identifier des bénéfices renouvelables que la société peut apporter aux villageois.

L'existence de ces structures doit être vulgarisée au même moment que le Code Forestier. Elle servira comme complément qui augmentera la confiance des communautés en leur capacité de défendre leurs droits et leurs forêts.

Une autre priorité, de mon point de vue, est de faciliter la participation des populations forestières dans le développement de la nouvelle législation forestière. Si l'on arrivait à un système de règles qui est compris et appuyé par les populations locales, cela serait une grande réussite, non seulement pour la gestion des forêts, mais aussi pour l'État et son image auprès des populations rurales ! Pour assurer cette participation, il est nécessaire d'augmenter la pression sur les acteurs à Kinshasa pour qu'ils organisent des consultations avec les populations rurales, et d'établir un grand nombre de mécanismes de feed-back pour permettre la prise en compte des préoccupations des populations rurales à chaque étape du processus.

### **b) Pour les projets d'organisations comme l'AWF, et d'institutions comme la FAO, la Banque Mondiale**

Pour faire le zonage d'une région, il faut d'abord descendre sur le terrain. Là, on peut discuter avec la population locale de ce qu'on veut changer. On écoute leurs idées et on les prend effectivement en compte pour adapter les plans aux réalités du terrain. Toute planification qui est faite à Kinshasa sans consulter la population locale va très probablement ne pas être assez réaliste et ne prendra pas effectivement en compte les besoins et préoccupations de la population. Ce qui est clair est donc qu'on doit discuter et se mettre d'accord avec les gens, sur place. Les rencontres que nous avons organisées, par exemple à Basankusu et à Djolu, étaient très importantes et intéressantes aux yeux des locaux. Je conseille à l'AWF et aux autres institutions qui feront le zonage d'organiser des rencontres similaires, pour informer et discuter avec tout le monde avant de prendre des décisions. Dans le cas des autorités traditionnelles, il est souhaitable de les inclure dans le processus de décision, pour assurer leur appui à l'application des décisions subséquentes. Chaque organisation qui se dit agir dans l'intérêt des peuples doit les traiter en conséquence. Il est absolument nécessaire d'avoir le consentement préalable libre et informé des populations qu'on cherche développer.

Je recommande que chaque projet/programme qui concerne les populations des forêts soit examiné en considérant l'inclusion des droits et besoins spécifiques des minorités. Parfois, il sera nécessaire de développer une approche particulière pour les atteindre. Il est souhaitable de mettre l'accent sur la sauvegarde des savoirs et pratiques traditionnels de ces peuples.

Un autre accent doit être mis sur le développement des alternatives durables à l'exploitation industrielle du bois.

### **c) Pour le développement des mesures d'application du Code Forestier**

En matière de gestion des forêts, toute législation ou planification centrale doit être traduite dans l'action au niveau local. Une bonne manière d'assurer que cette traduction soit effective est d'assurer la participation des populations locales dans toutes les phases du processus d'élaboration et de décision des mesures. Participation veut dire que l'information sur les nouveaux plans et idées, les drafts des mesures d'application, soient transmis de Kinshasa aux villages, et que les idées, préoccupations et besoins des populations dans les forêts soient répercutés à Kinshasa et inclus dans le processus de développement des nouvelles règles de gestion forestière.

Il est absolument indispensable de mettre en place davantage de mécanismes de retour d'information dans le processus. Je ne sais pas dans quelle mesure des consultations ont été effectuées avec la population locale des forêts en RDC sur le thème du développement des mesures d'application du Code Forestier. Mais il est évident qu'une telle consultation peut révéler beaucoup de problèmes pertinents et

des points cruciaux pour l'application effective de ces mesures. Au même moment, une telle consultation donnerait une voix à ces personnes pour lesquelles on développe cette législation et qui sont pourtant aujourd'hui marginalisées, paupérisées et non informées.

Le Code Forestier ne doit pas être un instrument favorisant l'exploitation ou permettant d'assurer le paiement de taxes aux élites de Kinshasa. Le Code Forestier doit être avant toute chose un instrument qui assure que les droits traditionnels des populations qui vivent dans les forêts sont respectés en toute situation. Ensuite, il doit permettre une juste redistribution des bénéfices découlant de l'exploitation des richesses de la forêt, entre la localité, le reste de la nation et l'exploitant qui a fait un travail et investi son argent. Dans cette perspective, le groupe le plus important est la population locale. C'est avec ce groupe que les contacts et les discussions constituent la tâche la plus importante pour le développement des mesures d'application du nouveau Code. Il est très facile d'organiser ce type de participation. On prend ses plans, on va dans un village dans la forêt, et on discute tout ce qu'on est en train de faire avec les villageois, on échange les idées et on pose des questions les uns aux autres. Il y a aussi des méthodes développées en Allemagne, comme le « Planungszelle/Bürgergutachten », qui peuvent permettre des évaluations de manière plus structurée.\*

Le marché passé entre la Siforco et la Sedaf, décrit dans la section 5, ne correspond pas à ma conception d'une pratique propre. On devra se poser la question s'il ne serait pas souhaitable de rendre impossible ce type d'arrangement au travers des mesures d'application, pour avoir plus de contrôle sur les concessions. Ce cas, et des cas similaires, peuvent être utilisés pour examiner si les nouvelles règles sont suffisantes pour garantir une transition rapide vers un aménagement durable des forêts de la RDC.

#### **d) Pour le développement de la nouvelle politique forestière en général**

Dans le nouveau système de gestion des forêts, les communautés, qui habitent dans la forêt et l'utilisent de manière durable, doivent jouer un rôle plus important. Elles doivent devenir de vrais partenaires. Elles ont géré les forêts pendant des générations. Elles ont beaucoup de savoirs et de savoir-faire traditionnels, et il est souhaitable que le nouveau système réussisse à intégrer ces connaissances.

Un bon exemple est le zonage. Pour déterminer des zones, la stratégie la plus effective est de coopérer avec les villageois, car ils connaissent leurs forêts. Heureusement, dans le projet mené par l'AWF, on a déjà adopté cette stratégie. (Mais ce n'est pas vraiment le cas dans le projet du SPIAF !). Un autre exemple est le plan d'aménagement. Pour développer et contrôler ce plan, les villageois doivent être les premiers à être consultés, parce que ce sont eux qui connaissent mieux le milieu et les services que fournit la forêt, dont ils ont besoin pour leur vie quotidienne, et qui doivent donc être protégés et respectés dans le plan d'aménagement. Si les communautés perdent certains services que la forêt leur a rendus jusqu'à présent, il est nécessaire de les dédommager. Cette compensation ne peut pas être moindre que ce qu'ils ont perdu. Pour assurer des négociations justes, des règles claires sont nécessaires. Elles doivent donner aux communautés une position forte qui leur permette de négocier.

Pour atteindre le but d'une gestion durable des forêts, il est essentiel de renforcer la position de la population locale par rapport au gouvernement et aux sociétés d'exploitation. Pourquoi ? La raison est inhérente au système économique, ainsi qu'au système politique. Dans ces deux systèmes, les acteurs ont tendance à exploiter les ressources disponibles à court terme, de manière excessive (même si les lois l'interdisent). Les communautés locales doivent contrebalancer cette tendance. Mais comme exposé dans l'exemple des diamants et des arbres (cf. 3.b), les villageois ont parfois besoin d'assistance pour éviter certains pièges.

En matière de taxes, il faut résoudre la question du transfert de l'argent de Kinshasa ou de Mbandaka vers les territoires. Il est souhaitable que les taxes soient non seulement destinées au niveau local, mais qu'elles soient aussi payées au niveau local. Mais même si tout l'argent arrive, 15% d'une seule taxe (la taxe de superficie) ne sont pas suffisants pour contribuer substantiellement à un développement des territoires où l'exploitation a lieu. Il est nécessaire de redistribuer une plus grande partie des bénéfices

---

\* Diener, Peter: Die Planungszelle, Opladen 1992

découlant de cette exploitation.

Le montant que l'exploitant doit dépenser dans la localité dans l'exécution du cahier des charges et de ses autres obligations n'est pas pré-déterminé. Pour faire tendre ce montant vers zéro, une stratégie commune des exploitants est de se servir d'un mélange de corruption et d'intimidation. On pourrait court-circuiter cette stratégie si on déterminait un pourcentage substantiel qui serait destiné à l'exécution des obligations de l'exploitant dans la localité concernée.

Une question essentielle pour la future gestion des forêts en RDC et aussi pour l'application effective du nouveau Code Forestier : « Comment l'administration forestière va t-elle pouvoir faire son travail ? » Je n'ai pas vu de liste des tâches de l'administration forestière dans le nouveau Code Forestier. Mais je peux l'imaginer : elle doit être longue et compliquée. Chaque personne qui a lu le Code et a rencontré des membres de l'administration forestière dans les provinces conviendra qu'il ne s'agit pas là d'un petit défi! Pour toute organisation qui veut appuyer une nouvelle politique forestière en RDC – en particulier la Banque Mondiale - une priorité est d'installer, de renforcer, de développer, d'équiper, d'éduquer, et de payer une administration qui pourra alors seulement relever ce défi.

## **9. Contact**

La meilleure gestion des forêts de la RDC pourra seulement se réaliser en travaillant ensemble. Pour cela, j'aimerais entrer en contact avec toutes les personnes intéressées par ce thème. Si vous avez des questions ou remarques sur le contenu de ce rapport, n'hésitez pas à entrer en contact avec moi !

Mon adresse :  
Kjell Kühne, Mariental 49, 37412 Herzberg-Lonau, Allemagne  
Email :  
[kjell@hospitalityclub.org](mailto:kjell@hospitalityclub.org)